

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2023

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de HUDIMESNIL (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal de la commune de Hudimesnil en date du 23 novembre 2023 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section C n°171, 172 et 173 d'une superficie totale de 1596 m ² sises Le Bourg sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone U : zone urbaine
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune de Hudimesnil, d'un terrain situé dans le centre-bourg portant une construction à usage d'habitation avec dépendances. Le projet est la réalisation d'un projet mixte à vocation d'activité économique et d'habitat, destiné à parfaire l'offre commerciale et résidentielle du centre-bourg afin de répondre aux besoins des habitants et des touristes. La collectivité sollicite en outre une étude flash afin de tester la faisabilité de son projet, notamment l'hypothèse de programmation d'une auberge au rez-de-chaussée de la construction et logements à l'étage, et afin d'élaborer un bilan prévisionnel d'opération.
COMITE D'ENGAGEMENT :	7 décembre 2023 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRES :	Indivision CIBAKOVITZ, succession en cours
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation domaniale, Direction départementale des finances publiques du Calvados du 18 août 2023.
IMPUTATION :	OPE2023106 - 50 - HUDIMESNIL "LE BOURG" – Foncier Enveloppe projet : 162 000 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 26-12-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign



27 DEC. 2023

